

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2016-04

Date : 01/03/2016	PNA Crabier blanc : validation des protocoles d'étude et du diagnostic	Vote : unanimité
--------------------------	---	------------------

Le PNA Héron crabier blanc a fait l'objet d'une présentation au CSPN en février 2015. Il s'agissait alors d'une présentation au Conseil pour information qui n'avait pas donné lieu à un avis du CSPN. Aucune observation n'avait été émise par le CSPN à cette occasion.

La question de la diffusion des données de localisation des héronnières (sites de reproduction) est soulevée lors des débats. Le CSPN s'accorde sur une diffusion au public sous réserve d'une précision limitée des données afin d'éviter les actes de braconnages. Il s'agit d'un sujet devant être débattu lors du prochain COPIL du PNA.

Le CSPN s'interroge également sur les motifs poussant aux actes de braconnage. Il est affirmé qu'il s'agit d'actes ponctuels opportunistes souvent perpétrés par des mineurs.

Les protocoles d'étude utilisés pour mener à bien le diagnostic (comptage aérien, drone, jumelles,...) font l'objet d'une approbation par le CSPN qui félicite l'association pour leurs caractères innovant et pertinent.

La notion de consultation publique en tant qu'étape du processus de validation du PNA est débattue. Pour certains membres du CSPN, cette étape doit plus être considérée comme une « mise à disposition du public » puisque dans les faits le public n'est pas directement consulté (seule est réalisée une publicité dans les journaux locaux ainsi qu'une mise à disposition du document finalisé à la préfecture et en ligne sur leur site internet). La procédure ne paraît pas adaptée et inopportune dans le cadre de l'adoption du PNA Crabier blanc à Mayotte.

La prise en compte des cas d'hybridation entre Crabier blanc et Crabier chevelu est abordée. Aucune prise en compte dans le cadre du PNA en raison de l'absence de donnée sur Mayotte.

Avis n°2016-04 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable au diagnostic du plan national d'actions en faveur du Crabier blanc.

Le CSPN félicite l'association pour les actions engagées depuis 2010 qui montrent une évolution positive. Il souligne la pertinence des différents protocoles de suivis réalisés qui limitent le dérangement.

Le CSPN recommande de nuancer le terme de « consultation du public » et de le remplacer par « mise à disposition du public ».

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam